

**B.1.1 ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

**2**

# TRAVAUX DE SECURITE INCENDIE DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS



## NATURE ET OBJECTIFS DE L'AIDE

Mise aux normes de sécurité prescrites par la Commission de sécurité au sein de structures habilitées à accueillir des enfants de moins de six ans (installation d'un système d'alarme incendie, réalisation de parois coupe-feu.....)

## BÉNÉFICIAIRES

Crèches, haltes-garderies, accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs de moins de six ans gérés par des associations.

## CRITERES UTILISES DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

L'avis de la commission de sécurité

## TAUX D'INTERVENTION - CUMUL MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

- 50 % du coût estimatif de l'opération HT quand les travaux sont prescrits par la Commission de sécurité
- application du taux de modulation destiné aux communes et groupements de communes

## PIÈCES À FOURNIR

- Délibération du Conseil d'Administration adoptant le projet
- Procès-verbal de la Commission de sécurité
- Descriptif du projet.
- Devis détaillés,
- Plan de financement
- RIB

## DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Enfance  
et de la Famille